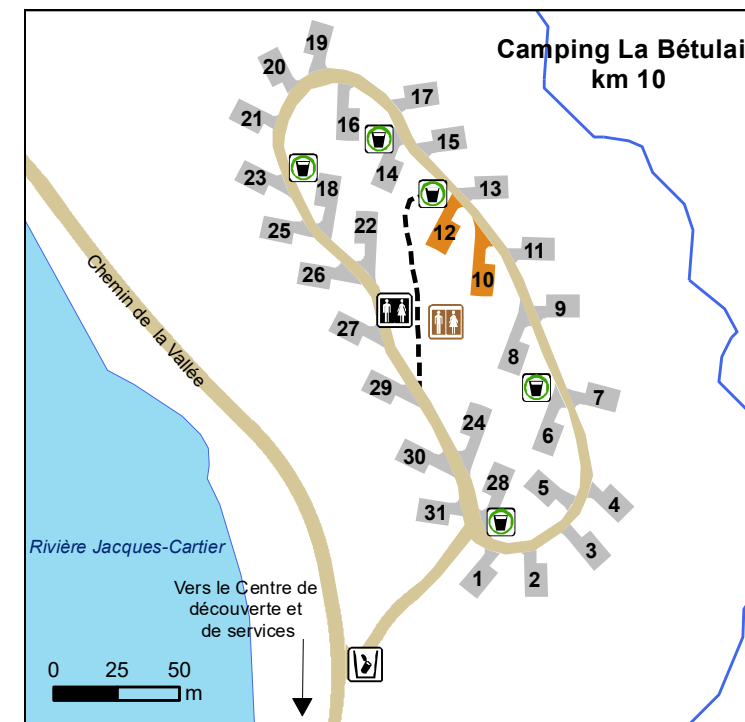
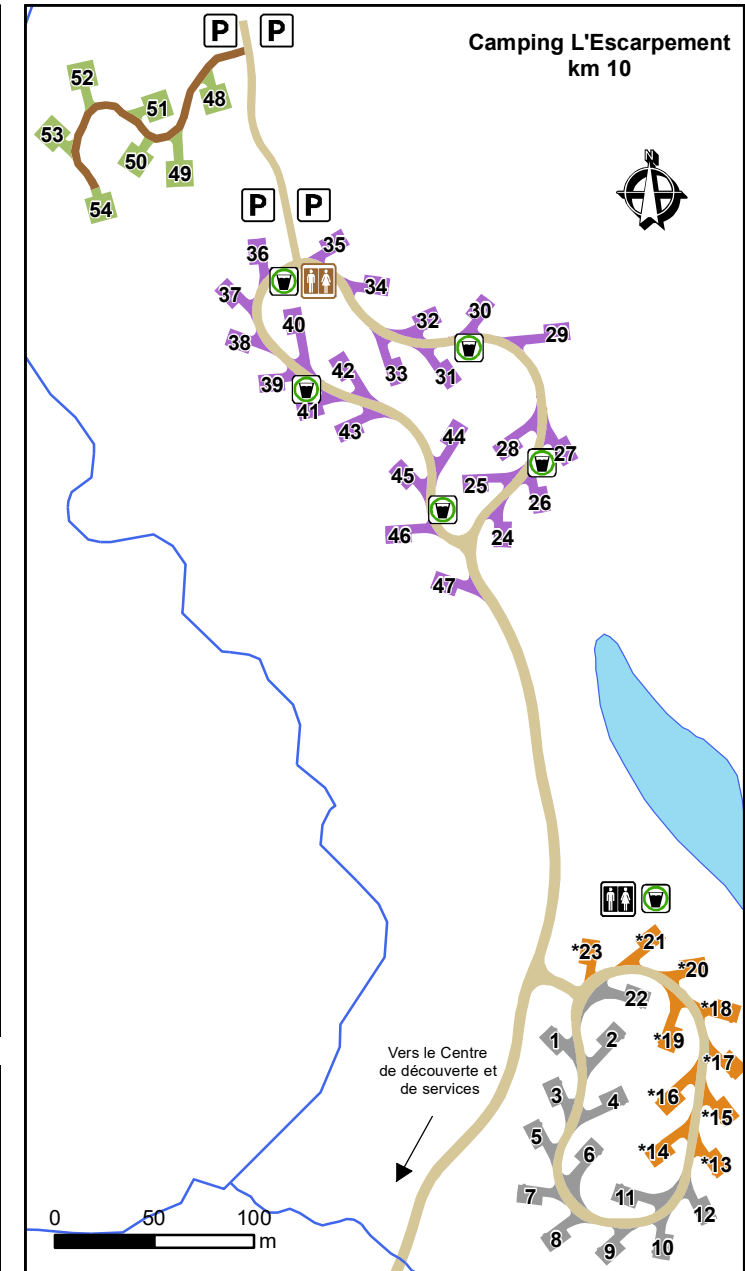
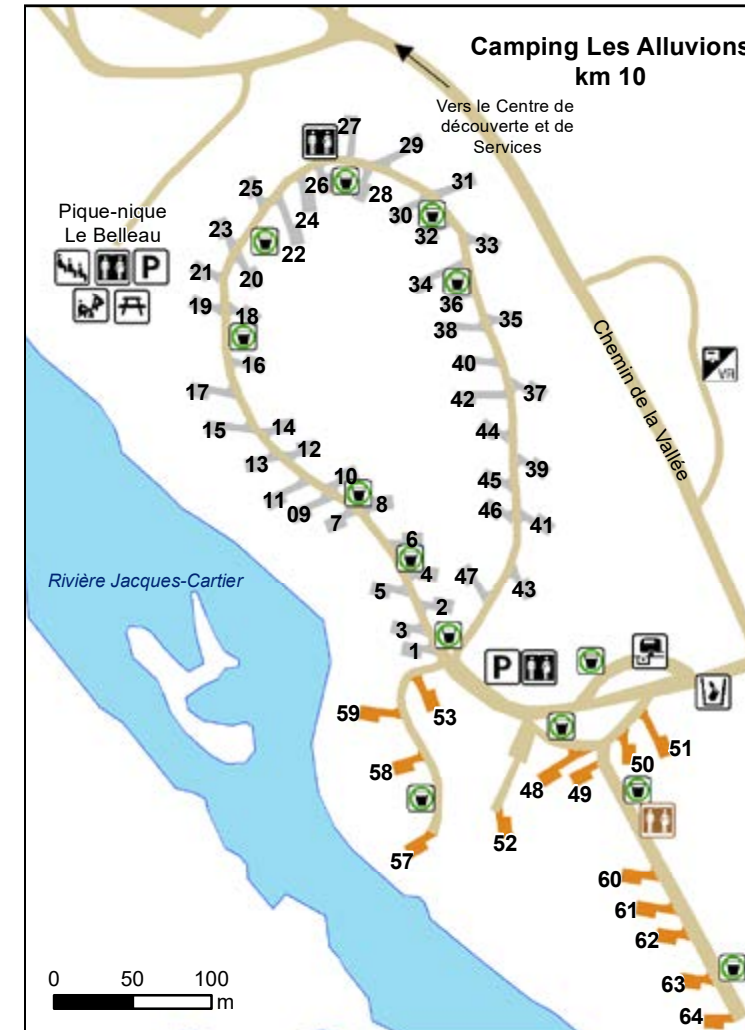
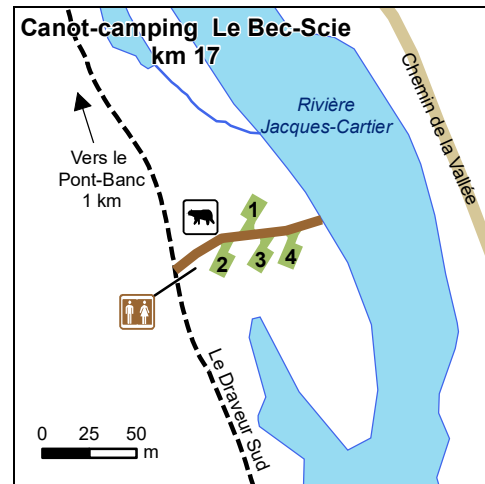
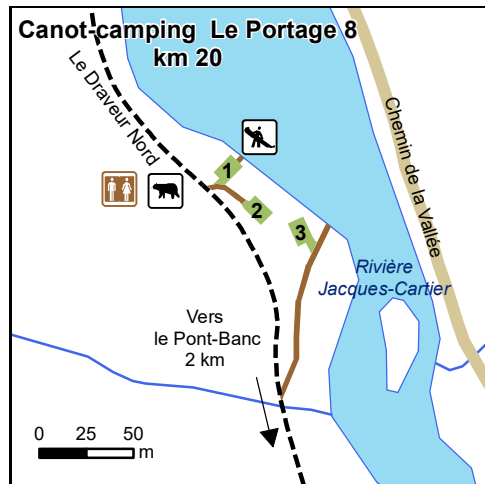
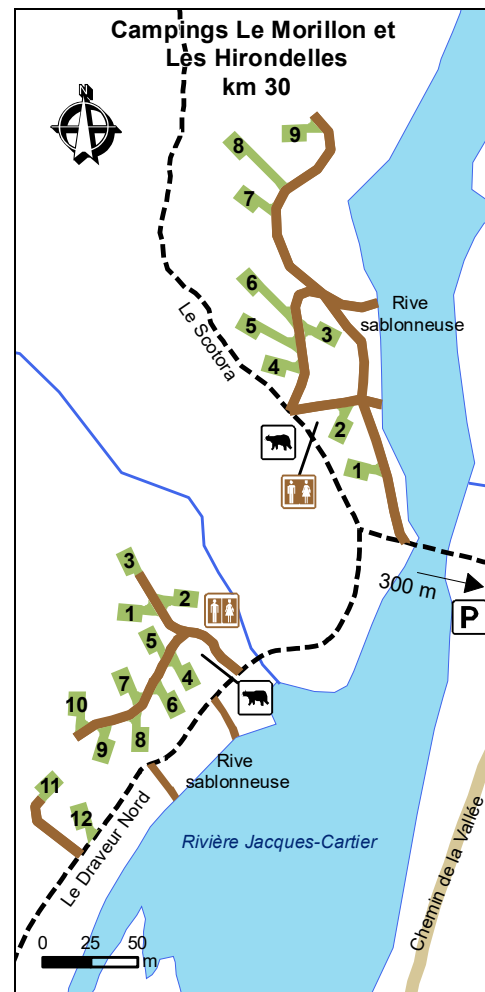
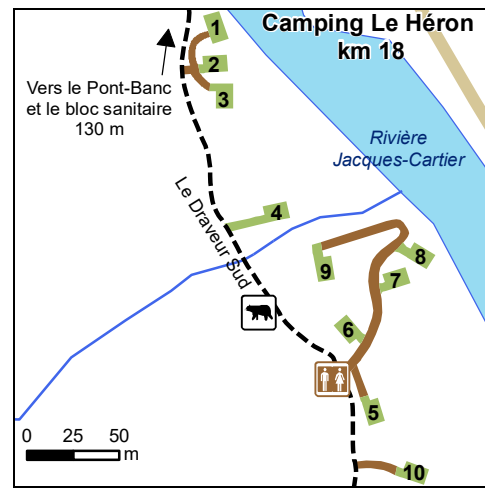
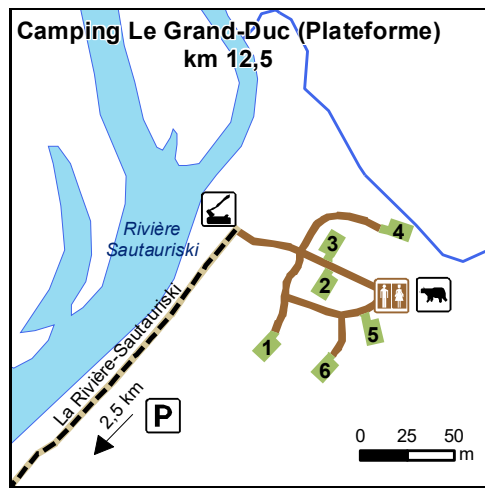


PARC NATIONAL DE LA JACQUES-CARTIER



Faites partie de la solution

Nos parcs nationaux sont des lieux d'une richesse inestimable. Quelle chance de pouvoir les explorer, y séjourner et profiter des bienfaits de la nature! **Mais saviez-vous que leur mission consiste aussi à protéger ces territoires grandioses ainsi que la faune et la flore qu'on y retrouve?**

Cet héritage appartient à chacun d'entre nous et aux générations futures. Avec des millions de visites tous les ans, chaque comportement nuisible peut causer des dommages permanents sur l'environnement, en plus d'affecter l'expérience des autres visiteurs. Pour profiter longtemps de cette nature exceptionnelle, il faut en prendre soin.

5 bons comportements à adopter

Ne nourrissez pas les animaux

Gardez vos distances quand vous les observez

Demeurez dans les sentiers

Ne ramassez pas d'éléments naturels (plantes, bois mort...)

Ayez en votre possession votre droit d'accès

RÈGLES DE VIE AU CAMPING

- Ne laissez pas de traces de nourriture à portée des animaux pour éviter de les attirer.
- Le piétinement est dommageable pour la végétation. Évitez de marcher en dehors des sentiers et endroits prévus à cette fin.
- Pour conserver la quiétude des lieux, le couvre-feu est en vigueur de 23 h à 8 h et l'utilisation modérée des génératrices est tolérée entre 10 h et 20 h.
- Un emplacement de camping peut accueillir jusqu'à 6 personnes (max. 4 adultes pour le prêt-à-camper traditionnel).
- Un emplacement de camping peut accueillir jusqu'à 2 tentes ou 1 équipement récréatif immatriculé, 1 tente et une tente-cuisine sans fond là où les dimensions le permettent.
- Jusqu'à 2 véhicules peuvent être stationnés par emplacement si le stationnement est autorisé et accessible.
- Les feux de camp ou de cuisson sont permis aux endroits aménagés à cette fin et doivent être sous surveillance constante. Prenez soin de bien éteindre le feu avant de partir ou d'aller dormir.
- Veuillez déposer vos matières résiduelles dans les contenants prévus à cette fin.
- L'installation d'une bêche ou d'une corde pour sécher les vêtements est permise dans les limites de l'emplacement. Celle-ci doit être retirée après son utilisation.
- La vitesse maximale permise dans les secteurs de camping est de 10 km/h.
- Il est interdit d'amener un animal, à l'exception des chiens-guides et des chiens tenus en laisse aux endroits désignés à cette fin. Consultez les règles d'encadrement et les endroits autorisés dans le Guide Découverte ou au sepaq.com/animaux et veuillez respecter la signalisation à cet effet.



- | | | | |
|--|--------------------|--|---|
| | Aire de jeux | | Installation anti-ours |
| | Amphithéâtre | | Vidange de véhicules récréatifs |
| | Bloc sanitaire | | Camping aménagé 1 service |
| | Toilette sèche | | Camping aménagé 2 services |
| | Bois | | Camping aménagé sans services |
| | Déchet / recyclage | | Camping rustique |
| | Eau potable | | Prêt-à-camper traditionnel / Prêt-à-camper Étoile |
| | Espace VR | | Accès piétonnier |
| | Mise à l'eau | | Route |
| | Pique-nique | | Cours d'eau |
| | Stationnement | | Sentier pédestre |

PARC NATIONAL DE LA JACQUES-CARTIER

CAMPING

Les Hirondelles

Le Morillon

Scotora
km 29.3
P

Le Portage 8

Le Pont-Banc
km 18
Toilette P

Le Héron

Le Bec-Scie

Le Grand-Duc

Le Delta

Sautauriski

Érables

La Bétulaie

Centre de découverte
et de services
km 10
?

L'Escarpement

Espace VR

Les Alluvions

Chalets Écho
Km 6

Godendart

Kernan

Yourtes

Chalets EXP

Entrée du secteur de la Vallée
Km 74
Sortie 182

Vers Québec
41 km



Vous cherchez des activités à faire lors de votre séjour?
Consultez notre guide découverte, vous y trouverez une foule d'activités pour explorer le parc et ses secrets!

0 1 2 4 Km

L'information fournie sur cette carte peut changer sans préavis. En cas de disparité, l'information sur le terrain doit prévaloir en tout temps.
Cette carte intègre de l'information géographique de source gouvernementale. Pour des besoins de représentation, certaines données ont subi des transformations et des adaptations qui ont pu modifier la donnée originale.
Données originales utilisées : Années 2022
Banque de données Sépaq
Cartes topographiques à l'échelle de 1/20 000 : 1996
Source des données utilisées : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles © Gouvernement du Québec

	Accueil / Information		Toilette
	Camping aménagé		Réseau routier
	Camping de groupe		Sentier
	Camping rustique		Secteur où les chiens sont autorisés
	Canot-camping		Kilomètre repère
	Chalet		Limite du parc national
	Espace VR		Réserve faunique des Laurentides
	Hébergement rustique		
	Stationnement		